

ISTRES SPORTS TRIATHLON

Règlement 2026 v3 04/03/2026



ISTR'M 2026 – 28^{ième} Edition
Triathlon de la Romaniquette
Dimanche 20 septembre 2026
Format M, XS et duathlon jeunes en open

Organisateur

ISTRES SPORTS TRIATHLON

OMS D'Istres

Trigance III , Allée de la Passe Pierre

13800 Istres

Association organisatrice affilié à la FFTRI sous le no ORGA0053

Email : istres.triathlon@free.fr

[ISTRES SPORTS TRIATHLON \(istres-triathlon.fr\)](http://ISTRES SPORTS TRIATHLON (istres-triathlon.fr))

ISTRES SPORTS TRIATHLON

Article 1 : Préambule au règlement spécifique de la manifestation

Le règlement général de la manifestation est celui établi pour 2026 par la Fédération Française de Triathlon [20251103 - Réglementation sportive](#) chaque participant se doit de le connaître et de l'appliquer.

- ⚠ **Natation** : port du bonnet de bain obligatoire mais non fourni par l'organisation
- ⚠ **Parcours vélo** : Respect du code de la route sous peine de disqualification, port du casque obligatoire,
- ⚠ **Aspiration abri (drafting)** interdit
- ⚠ **Dossards** : Les triathlètes sont tenus de porter le dossard sur les parcours vélo et course à pied.
- ⚠ **Ceinture porte dossard** obligatoire mais non fourni par l'organisateur

Article 2 : Présentation de la manifestation

Le 28ième édition de l'ISTR'M 2026 , le triathlon de la Romaniquette, est une manifestation agréée FFTRI organisée par le club d'Istres Sports Triathlon.

Epreuves ouvertes aux licenciés et non licenciés

- 1 épreuve triathlon format XS open en individuel ou relais
 - 1 épreuve triathlon format M open en individuel ou relais
 - 2 épreuves duathlons pour les mini poussins (nés en 2019 & 2020), poussins (nés en 2017 & 2018) et pupilles (nés en 2016 & 2015)
 - L'épreuve XS est ouverte en individuel et relais à partir de la catégorie benjamin nés en 2013 et 2014
- ⚠ Départ décalé de 5 minutes pour les benjamins qui participent au **format XS**.
- L'épreuve M individuel et relais est ouverte à partir de la catégorie junior nés en 2007 et 2008

⚠ **Note** : En cas d'annulation de la natation l'épreuve se transformera en duathlon (natation remplacée par la course à pied), voir en annexe pour les distances respectives de chaque format

Article 3 : Lieu et parcours de la manifestation

Dispositif de l'organisation : l'ensemble du dispositif organisationnel est installé sur tout le site de la plage de la Romaniquette

Natation : départs de la plage de type Mass Start pour le M et le XS.

- 1500 m - 2x750m avec une sortie à l'australienne pour le M
- 400 m en une seule boucle pour le XS.

Parc à vélo T1 : parc à vélo installé sur le parking situé au dessus du site de la plage

Partie vélo : parcours sur route fermée avec **filtrage pour les riverains** - ⚠ **Aspiration abri interdit**

- **Format M et XS** : même parcours sur la route du Dela RD16 en limite commune d'Istres
 - une boucle pour le XS avec demi tour au 6^{ième} km -
 - trois aller/retour pour le format M d'un total de 39km

Course à pied : parcours nature en une seule boucle pour les deux formats, 10 km pour le M et 5 km pour le XS Arrivée finale pour les 2 formats sur la plage de la Romaniquette

ISTRES SPORTS TRIATHLON

Duathlons : 2 duathlon ouverts au 6 /9 ans et 9/11 . Parcours en VTT avec départ et arrivée à la plage.

Article 4 : Dotation organisateur

Un pack accueil offert à tous les concurrents, un dossard, un jeu d'autocollants, une puce ou transpondeur prêté pour l'épreuve et rendu dès le passage de la ligne d'arrivée.

Article 5 : Distances des épreuves de la manifestation

Format XS : Natation : 400 mètres / Vélo : 11 Km/ Course à pied 2.5 Km

Format M : Natation : 1500 mètres / Vélo : 39 Km/ Course à pied 10 Km

Duathlon poussins : course à pied 250 m – VTT 1000m – course à pied 250 m

Duathlon pupille : course à pied 500m – VTT 2000m – course à pied 500 m

Article 6 : Retrait des dossards

Pour tous les concurrents le retrait des dossards se fera sur présentation d'un justificatif d'identité et une autorisation parentale pour les mineurs.

Un seul dossard est fourni pour les individuels et un dossard pour les équipes en relais

⚠ Ceinture porte dossard obligatoire mais non fournie par l'organisateur

Article 7: Inscriptions

⚠ Pas d'inscription sur place

Inscriptions en ligne uniquement sur le site du chronométreur www.eventicom.fr

de la date d'ouverture des inscriptions jusqu'au jeudi 17 septembre 2026 à 23h59

Article 8 : Conditions d'accès aux participants

A tous les concurrents licenciés et non licenciés FFTRI majeurs et mineurs (détails tableau en annexe)

Les licenciés FFTRI:

- Pour pouvoir participer les licenciés FFTRI doivent présenter une licence en cours de validité et devront justifier de leur identité lors du retrait des dossards.

Les non licenciés FFTRI :

Pour participer à la compétition les non licenciés mineurs ou majeurs devront au moment de l'inscription en ligne, s'acquitter d'un supplément *pass-compétition

- 4 € pour le format XS individuel et pour les relais XS 4€/ athlète
- 22 € pour le format M individuel et 5€ / athlète pour le Relais M
- 4€ pour les duathlons jeunes

*Pass compétition ou Licence Expérience permet à tout pratiquant non licencié en compétition de prendre part à une compétition fédérale, avec les mêmes garanties d'assurance et de sécurité et ce pour la durée de l'épreuve concernée

Obligations médicales

⚠ La prise d'un Pass compétition est subordonnée à l'attestation d'un questionnaire de santé (QS) pour les mineurs et d'un Formulaire Info Santé (FIS) pour les majeurs.



Article 9 : Tarifs d'inscriptions aux épreuves (hors frais du chronomètreur)

⚠ Deux bases de tarifications évolutives pour chaque format XS, M, Relais

Tarif 1 : De l'ouverture des inscriptions jusqu'au 31 juillet 2026

Tarif 2 : Du 1^{er} août jusqu'au jeudi 17 septembre 2026 à 23h59

XS individuel licencié FFTRI

- Tarif 1 : 20€
- Tarif 2 : 30€

⚠ Pour les Non licenciés FFTRI rajouter un supplément de 4€ de pass-compétition

M Individuel Licencié FFTRI :

- Tarif 1 : 40€
- Tarif 2 : 50€

⚠ Pour les Non licenciés FFTRI rajouter 22€ de pass compétition

RELAI

Relais XS licencié FFTRI :

- Tarif 1 : 35€
- Tarif 2 : 50€

⚠ Pour les Non licenciés FFTRI rajouter un supplément de 4€ / athlète de pass compétition

Relais M licencié FFTRI

- Tarif 1 : 65 €
- Tarif 2 : 75 €

⚠ Pour les Non licenciés FFTRI rajouter un supplément de 5€/ athlète de pass compétition

Duathlon jeunes 1 jeunes 2 (poussins et pupilles) 6/9ans et 9/11ans =>tarif unique de 5€

⚠ Pour les Non licenciés FFTRI rajouter un supplément de 4€ de pass compétition

Article 10 : Nombre maximum de participants aux épreuves de la manifestation

Le nombre maximal de participants est fixé à :

Format XS : 250 individuels + 20 relais

Format M : 350 individuels +50 relais

Duathlon poussins : 30 individuels

Duathlon pupilles : 30 individuels

ISTRES SPORTS TRIATHLON

Article 11 : Programme prévisionnel de la manifestation

Dimanche 20 septembre 2026

- 7h15 Retrait des dossards distance M
- 7h30 Ouverture du parc à vélo distance M
- 8h45 Fin de retrait des dossard M
- 8h55 Fermeture du parc à vélo distance M
- 9h00 Exposé de course distance M
- 9h15 Départ distance M individuels + relais
- 11h10 Arrivée estimée du premier concurrent distance M
- 11h50 Barrière horaire arrivée vélo entrée PAV distance M
- 12h15 Remise des récompenses distance M
- 12h40 Retrait des dossards duathlon
- 13h00 Retrait des dossards distance XS
- 13h00 Ouverture du parc à vélo duathlons
- 13h20 Ouverture du parc à vélo distance XS
- 13h30 Fin de retrait des dossards Duathlons
- 13h40 Fermeture du parc à vélo duathlons - Exposé commun
- 13h50 Départ duathlon poussins et mini-poussins
- 14h05 Départ duathlon pupilles
- 14h20 Fin de retrait des Dossards XS
- 14h30 Fermeture du parc à vélo distance XS
- 14h35 Exposé de course distance XS
- 14h50 Départ XS benjamins
- 14h55 Départ XS minimes/cadets/juniors/ vague open et relais
- 15h40 Arrivée estimée du premier concurrent distance XS
- 16h00 Barrière horaire arrivée vélo entrée PAV distance XS
- 16h20 Remise des récompenses distance XS et duathlons

Nota : ce programme peut être sujet à des changements suivant contraintes de l'organisateur

ISTR'S SPORTS TRIATHLON

Article 12 : Barrière horaire ou limite de temps

Le départ du M est prévu à 9h15 :

Horaire limite arrivée vélo : 11h 50 à l'entrée du parc à vélo

Les concurrents qui arriveront après 11h50 à l'entrée du parc à vélo seront mis hors course

Le départ du XS est prévu à 14h50 et 14h55

Horaire limite arrivée vélo : 16h00 à l'entrée du parc à vélo

Les concurrents qui arriveront après 16h00 à l'entrée du parc à vélo seront mis hors course

Article 13 : Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et images enregistrés durant la manifestation et ce pour une durée indéfinie.

Chaque participant autorise expressément l'organisateur du ISTR'M TRIATHLON ainsi que ses ayants droits, tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitations directes ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support sur lequel il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au ISTR'M TRIATHLON, notamment vidéo, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast (Internet), enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

Affichage des classements : à défaut, par l'acceptation des présentes conditions générales, chaque participant autorise expressément l'organisateur du ISTR'M TRIATHLON, à faire apparaître nom, prénom ainsi que le club dans les différents classements de l'épreuve à laquelle il a participé.

Article 14 : Récompenses :

Tous les concurrents de chaque format qui passeront la ligne d'arrivée recevront une médaille de Finisher

La présence des concurrents est obligatoire, en cas d'absence le suivant du classement pourra prendre sa place

Sur l'épreuve XS :

Scratch : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés

Catégories : les premiers de chaque catégorie H et F : benjamin, minime, cadet, junior, senior et vétéran1 seront récompensés

Sur l'épreuve M :

Classement général / Scratch : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés



Classement catégories : les premiers de chaque catégorie H et F - junior, senior et vétéran 1 seront récompensés

Relais M et XS : le 1^{er} relais femmes, le 1^{er} relais hommes, le 1^{er} relais mixtes seront récompensés

Duathlons poussins et pupilles: Les 3 premiers garçons et 3 premières filles de chaque catégorie seront récompensés . médaille de finisher pour tous

Article 15 : Modification - Annulation - Remboursements

Toute inscription est ferme et définitive. Le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscriptions. Un concurrent prenant l'identité d'un tiers sera automatiquement disqualifié.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours après acceptation des pouvoirs publics (préfecture et mairie) si les circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ainsi, en fonction des conditions climatiques et pour d'autres raisons de sécurité le triathlon pourra être transformé en duathlon (course à pied / vélo / course à pied) ou tout autre format décidé par l'organisateur. En cas d'annulation de la course dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives ...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

Cas particuliers : En cas d'accident ou de maladie, sur présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité physique à participer à l'épreuve 72 heures avant le 20 septembre 2026, le concurrent sera remboursé de 50% de son inscription en formulant la demande par email à l'adresse istres.triathlon@free.fr

Article 16 : Puces électroniques

Toute puce électronique servant au chronométrage de la course non rendue à l'issue de celle-ci sera facturée 60€ au concurrent

Article 17: Ravitaillements

Il est prévu 2 stands de ravitaillement sur le parcours course à pied.

Pour la partie cyclisme, il n'y aura pas de stand ravitaillement, chaque concurrent devra prévoir son propre ravitaillement : eau, gel, etc....

Article 18 : Respect de l'environnement

Les athlètes doivent respecter l'environnement sous peine de sanction. Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté sera sanctionné par le corps arbitral conformément à la réglementation sportive 2026

Article 19: Parkings

De nombreux parkings pratiques et gratuits sont disponibles aux alentours du site, le plus éloigné se trouve à moins d'1,5km du site.

Article 20 – Antidopage et lutte contre la fraude technologique

Se référer à la Règlementation Sportive FFTRI 2025 chapitre 3.3 et 3.4

Article 21 - Sécurité et secours

Les secours sont sous la responsabilité l'UNION POMPIERS13 Association Agrée de Sécurité Civile, sis, Place Jean Jaurès, Bâtiment E, 13130 BERRE L'ETANG.

Les Motards du Sport association agréée assure la sécurité de la partie vélo

La sécurité sur les parcours est assurée par les signaleurs et encadrants de la course.



Article 22 : Responsabilités et assurances

L'organisateur est couvert par une police d'assurance* en responsabilité civile et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations). L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélo.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes de l'organisateur, des arbitres, du service médical et du présent règlement.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation à l'épreuve. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à l'épreuve comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours vélo et course à pied. Le participant assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation et notamment les épreuves de course à pied, de cyclisme et de natation.

En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative : risque de chutes, de collision avec des véhicules, des piétons, d'autres participants et/ou d'objets ; risques liés à l'état du sol, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection ; risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des intempéries.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve.

La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours et des aires de transition tels qu'ils auront été fixés

Reference : **Application du cahier des charges de la FFTRI et la réglementation sportive 2025**

* Contrat MAIF n°4464742k souscrit par la F.F.TRI. en complément ou à défaut de celle de leur propre contrat d'assurance, pour toutes les activités liées à l'organisation d'une manifestation agréée par la F.F.TRI., et uniquement celles-ci

ISTRES SPORTS TRIATHLON

PLAN GENERAL DU SITE

[Plage De La Romaniquette, Route de St Chamas, 13800 Istres](#)



ISTRES SPORTS TRIATHLON

Annexe pour les conditions d'accès aux participant (RS FFTRI 2025)

Règlementation Sportive 2024 - Fédération Française de Triathlon

3.2.1. Condition d'accès aux participants

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et/ou un pass compétition (cf tableau ci-dessous) ;
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie cyclisme	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	"Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Fédération Tahitienne de Triathlon	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire

(1) Sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).

(2) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon.

(3) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

(4) La gratuité du pass-compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la F.F.TRI. (<https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>)

(5) L'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.